

AVIS DE CONCOURS



3 (TROIS) CONCOURS EXTERNES DE RECRUTEMENT D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2EME CLASSE DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DU MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE SESSION 2010

- Agencement revêtement Cuisine Installations électriques, sanitaires et thermiques

Les adjoints techniques principaux de seconde classe exécutent des travaux ouvriers ou techniques nécessitant une qualification approfondie, principalement dans les domaines de la restauration, de l'hébergement et de la maintenance des établissements d'enseignement du ministère de l'éducation nationale.

Ils sont chargés de la conduite des travaux confiés à un groupe d'adjoints techniques. Ils peuvent également, suivant leur qualification, encadrer des équipes mobiles d'adjoints techniques de seconde classe et de première classe. Dans ce cas, ils participent à l'exécution des tâches des agents qu'ils encadrent.

Ils peuvent en outre être chargés de travaux d'organisation et de coordination.

CONDITIONS D'ACCES :

1. Conditions générales

Pour vous inscrire vous devez au plus tard le jour de la première épreuve d'admissibilité :

- posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un autre Etat membre de la Communauté Européenne ou partie à l'accord sur l'espace économique européen
- jouir de vos droits civiques,
- ne pas avoir subi une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être en position régulière au regard des obligations du service national.
- justifier des conditions d'aptitude physique requises.

La condition de titre ou de diplôme exigée s'apprécie à la date de clôture des registres d'inscription. Aucune condition d'âge n'est imposée.

2. Conditions particulières

Le concours externe sur épreuves est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP ...) ou d'une qualification reconnue équivalente, dans les conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la fonction publique

- La condition de diplôme s'apprécie à la date de la première épreuve.
- Les parents de trois enfants et plus ainsi que les sportifs de haut niveau sont dispensés de remplir la condition de diplôme.

NOMBRE D'EMPLOIS : 3

- Agencement et revêtement = 1 - Cuisine = 1 - Installations électriques, sanitaires et thermiques = 1

AFFECTATION : postes à pourvoir sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie

L'INSCRIPTION s'effectue EXCLUSIVEMENT PAR INTERNET en 1 PHASE à l'adresse suivante :

<https://ocean.ac-noumea.nc/inscrintATE>

Les inscriptions sont enregistrées du **mardi 23 février 2010 à partir de 12h au jeudi 18 mars 2010 avant 17h (heures de Paris).**



AUCUNE INSCRIPTION HORS DELAI NE POURRA ETRE PRISE EN CONSIDERATION

DATES PREVISIONNELLES DES EPREUVES :

- Epreuves d'admissibilité : Mai - juin 2010
Epreuves d'admission : Août – septembre 2010

RENSEIGNEMENTS :

<http://www.education.gouv.fr/siac3>

<http://www.ac-noumea.nc>